

4^{ème} rallye régional Mouzon - Frézelle

Coupe de France des Rallyes Championnat du Comité Lorraine Alsace

Samedi 27 octobre
Dimanche 28 octobre 2007



ASA NANCY



Vainqueur 2006

Commune de Rouvres la Chétive



LA PASSION DE L'AUTOMOBILE

Mény



Certilleux



Ville de CHÂTENOIS



CITROËN
CHATENOIS



PEUGEOT 3G AUTOMOBILES
Agent



Votre Agent
RENAULT
SARL GILBERT



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



lorraine
conseil régional

4^{ème} Rallye Régional Mouzon-Frézelle

RÈGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME / HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 10 septembre 2007
Ouverture des engagements	Lundi 10 septembre 2007
Clôture des engagements	Lundi 15 octobre 2007
Parution du road book	Dimanche 21 octobre 2007
Vérifications administratives	Samedi 27 octobre 2007 de 7 H 30 à 12H30
Vérifications techniques	Samedi 27 octobre 2007 de 7H 45 à 12H45
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 27 octobre à 14H00
Publication des équipages admis à prendre le départ	Samedi 27 octobre à 14H30
Départ de	CHATENOIS à 15H 00 le samedi 27 octobre
Arrivée à	CHATENOIS à 14H 40 le dimanche 28 octobre
Publication des résultats	30mn après l'arrivée de la dernière voiture à CHATENOIS
Remise des prix	Dimanche 28 octobre à 17h45 : PEUGEOT/CITROEN CHATENOIS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy organise les **27 et 28 octobre 2007** une épreuve de sport automobile dénommée,

4^{ème} Rallye MOUZON-FREZELLE

Avec le concours :

- De la VILLE DE CHATENOIS
- De la VILLE DE ROUVRES LA CHETIVE
- De la VILLE DE CERTILLEUX
- De la VILLE DE LANDAVILLE

Avec le soutien financier :

- Du CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE
- Du CONSEIL GENERAL DES VOSGES
- De la VILLE DE CHATENOIS

Ainsi que les établissements :

- Groupe MENY
- Garages PATRICK GILBERT

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional de Sport Automobile Lorraine Alsace et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **R 364 en date du 27 juillet 2007**

Comité d'organisation :

Président : **Gilbert CLAUDE**

Membres : **Les membres de l'ASA NANCY.**

Adresse : Association Sportive Automobile de Nancy
BP 10204 - 54004 NANCY Cedex

Téléphone : **08 75 33 63 02**

Télécopie : 03.83.21.19.35

Email : Asa-nancy@laposte.net

Web : www.asa-nancy.com

Permanences du rallye :

Mairie de Chatenois

1.1 - OFFICIELS :

Directeur de Course	Daniel BLANQUIN	Licence N° 1941
Stagiaire à la direction de course	Yvette WANTZ	Licence N° 1598
Directeur de Course Adjoint en ES	Fabrice OUDART	Licence N° 8912
	Olivier DEVAUX	Licence N° 1751
	Jean Paul HOEPFNER	Licence N° 46565
Président du Collège	Jean Jacques HUBER	Licence N° 10866
Membres du Collège	Jean WAMBACH	Licence N° 3030
	Jean DIDELON	Licence N° 5925
Commissaire sportif stagiaire	Didier GERARDIN	Licence N° 19652
Responsable de la Sécurité	Gilbert CLAUDE	Licence N° 30132
Chargé des Relations Concurrents	André DELLA TORRE	Licence N° 15060
Commissaires Techniques	Christian PERROT	Licence N° 12848
	Gérard PROTOIS	Licence N° 1906
	Denis PANTEGHINI	Licence N° 123150
	Emile TENA	Licence N° 1751
	Dany GUIDE	Licence N° 140992
Secrétaire des Techniques	Marie PANTEGHINI	Licence N° 145249
Responsable des Parcs	Ernest WANTZ	Licence N° 1599
Chronométrateurs	Odile PEUREUX	Licence N° 11716
	Gérard PEUREUX	Licence N° 11719
	Christian GERMAIN	Licence N° 12893
	Claude BRANDENBERG	Licence N° 19522
	Monique GALMICHE	Licence N° 17643
Responsable Informatique et classement	Michel VIEUXMAIRE	Licence N° 30029

Les commissaires du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine Alsace et des Comités voisins

1.2 - Eligibilité

Le 4^{ème} Rallye Mouzon-Frézelle compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2008

Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine Alsace 2007

1.3 - Vérifications

Administratives : Garage PEUGEOT/CITROEN à Chatenois (88)

Samedi 27 octobre 2007 de 7 H30 à 12H30

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

-Licences FFSA 2007

-Permis de Conduire (sauf navigateur junior)

-Carte Grise de la Voiture (dans le cas d'une voiture loué ou prêté, présentation d'une attestation du propriétaire du véhicule engagé autorisant le concurrent à participer à l'épreuve avec la dite voiture)

(Photocopies de chacun des documents ci-dessus au cas où celles-ci n'auraient pas été jointes à la demande d'engagement).

Techniques : Garage PEUGEOT/CITROEN à Chatenois (88)

Samedi 27 octobre 2007 de 7H45 à 12H45

Les concurrents devront présenter leurs voitures et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage **RENAULT** à Chatenois (88) Prix de la main d'œuvre : 45 Euros TTC.

ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions

Les demandes d'engagement seront reçues dès la parution du présent règlement jusqu'au

Lundi 15 octobre 2007 minuit (cachet de la poste faisant foi) dûment complétée **accompagnée des droits d'engagement** à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NANCY
BP 10204
54004 – NANCY Cedex
Téléphone: 08 75 33 63 02 Fax 03 83 21 19 35

IMPORTANT : Merci de joindre à votre demande d'engagement les photocopies de la carte grise, des permis et licences pilote/copilote.

Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.1p : - Concurrents admis:

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1.2p : - Droits d'engagement sont fixés :

-avec la publicité facultative des organisateurs : **220 Euros**

-sans la publicité facultative des organisateurs : **440 Euros**

-Membres de l'ASA NANCY: (**200 Euros**)

3.1.3p : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.4p - Annulation: L'asa Nancy se réserve le droit d'annuler l'épreuve si, à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admise, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement de l'épreuve. Dans ce cas, l'Asa Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.5p - Remboursement : L'asa Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

-20% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant l'épreuve,

-40% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2 - Ordre de départ:

Le samedi (1ere étape): F2 11- N1 - F2 12 - A5 - GT9 - GT10 - N2 - F2 13 - A6 - N3 - A7 - N4 - F2 14 - A8

Le dimanche (2eme étape) : ordre inverse du classement scratch

ARTICLE 4 – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS :

4.1 - Voitures admises :

Conforme au règlement standard F.F.S.A., groupes A/FA, N/FN, GT, F 2000.

Groupe N/FN confondus (Voitures de Production)

- ◆ Classe 1 jusqu'à 1400 cm³
- ◆ Classe 2 au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
- ◆ Classe 3 au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
- ◆ Classe 4 au dessus de 2000 cm³

Groupe A/FA confondus (Voitures de Tourisme)

- ◆ Classe 5 et 5K jusqu'à 1400 cm³
- ◆ Classe 6 et 6 K au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
- ◆ Classe 7 et 7K au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
- ◆ Classe 8 au dessus de 2000 cm³

Groupe GT de Série

- ◆ Classe 9 jusqu'à 2000 cm³
- ◆ Classe 10 au dessus de 2000 cm³

Si le nombre de partants est inférieur à 5 dans une des deux classes de ce groupe, les concurrents de celle-ci seront classés dans la classe correspondante du groupe N/FN (GT9 avec N/FN3, GT10 avec N/FN4).

Groupe F 2000

- ◆ Classe 1 jusqu'à 1150 cm³
- ◆ Classe 12 au dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³
- ◆ Classe 13 au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
- ◆ Classe 14 au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

4.2 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance est autorisée **uniquement** dans la zone d'assistance prévue à cet effet signalée dans le road book.

Important: une bâche sous chaque voiture de course est obligatoire dans la zone d'assistance (sous peine de mise hors course).

Recommandation article 4.3.2.3 (règlement standard FFSA).

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- ❖ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ❖ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3 - Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 4^{ème} rallye régional Mouzon Frézelle représente un parcours de 155km Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 7 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 40 km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 2	La Frézelle (6Km)
ES 3 – 5 – 7	Mouzon-Frézelle (8Km)
ES 4 – 6	Chatenois (2,5Km)

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.3 – Horaires

Les reconnaissances sont autorisées uniquement les jours suivants :

Dimanche 21 octobre 2007 14H00 à 20H00

Samedi 27 octobre 2007 de 08H30 à 14H00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 4 maximums et des contrôles seront effectués.

Elles devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et dans le strict respect du Code de la Route comportant notamment l'interdiction du bruit et de la vitesse afin de ne pas gêner les riverains. Les concurrents auront obligation d'apposer sur le pare-brise de leur véhicule, en haut et à droite, un sticker de contrôle de reconnaissances, qui leur sera remis en même temps que le road-book.

Les road-book seront disponibles le :

Dimanche 21 octobre 2007 de 13h30 à 18h au BAR DES SPORTS à Chatenois

Samedi 28 octobre 2006 de 07H30 à 12H00 au garage PEUGEOT/CITROEN à Chatenois

ARTICLE 7 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 - Dispositions Générales relatives aux Contrôles

Les commissaires de route et chefs de poste seront vêtus de chasubles portant la mention Commissaire ou Chef de Poste.

ARTICLE 8 - RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Les prix en espèces suivants seront distribués :

Prix Cumulables

SCRATCH	1er	300 € + 1 coupe
	2 éme	250 € + 1 coupe
	3 éme	150 € + 1 coupe
	4 éme	80 € + 1 coupe
CLASSE	1 er	220 €+ 1 coupe (110 €si 1 ou 2 partants)
	2 éme	110 € + 1 coupe(si 5 partants)
	3 éme	60 €+ 1 coupe (si 10 partants)
	4 éme	40 € + 1 coupe(si 14 partants)

Une Coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le 28 octobre

PEUGEOT/CITROEN CHATENOIS

A

17H45

Contact :

ASA NANCY BP 10204 54004 NANCY CEDEX
www.asa-nancy.com e mail : asa.nancy@laposte.net
TEL : 08 75 33 63 02 FAX : 03 83 21 19 35